

## 8.4 Synthèse et Préconisations :

La zone d'étude s'inscrit le long du Jabron dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ce secteur encore préservé accueille un patrimoine biologique remarquable, et ce, aussi bien pour la flore que pour la faune.

L'aire d'étude longe, sur une bonne partie de son linéaire, les deux côtés alternativement du cours du Jabron, où se reproduit le Barbeau méridional. L'ensemble de la végétation riveraine qui borde cette rivière se révèle d'intérêt communautaire et sert également de corridor de déplacement pour les chiroptères.

La plaine agricole, quant à elle, offre localement des prairies de fauche encore de belle tenue ; les prairies améliorées conservant dans certains cas un intérêt notable relevé par la présence d'une flore diversifiée.

Parmi celles-ci, la flore commensale des moissons tient une place encore remarquable même si elles semblent avoir été très largement été repoussées par l'intensification des pratiques agraires.

Persistent encore la Gagée des champs, la Tulipe sylvestre et un lot remarquable d'autres plantes messicoles. Ces habitats ouverts constituent également des zones de reproduction pour l'Alouette lulu et des zones de chasse pour le Petit duc scops.

Liée pour partie à l'agriculture, la présence de l'Ophioglosse vulgaire dans les prairies de fauche constitue également un élément du patrimoine floristique de cette partie de la vallée.

Enfin les coteaux se parent d'une riche et complexe mosaïque d'habitats ouverts, semi-ouverts et boisés que le pâturage participe encore à structurer. Au sein de ces zones boisées, un îlot de chênes pubescents au nord-est abrite des arbres sénescents, dont certains d'entre eux accueillent le Grand Capricorne et le Pique-prune, deux espèces protégées. Par ailleurs, pour cette dernière relevant d'un enjeu très fort, les plus belles populations connues à ce jour dans la région se situent dans la Vallée du Jabron.

Eu égard aux sensibilités relevées, des espèces protégées présentes sur le fuseau d'études, et des habitats présentant un enjeu fort, des mesures d'évitement sont d'ores et déjà envisageables :

### Concernant les habitats naturels et la flore :

oÉviter autant que possible de traverser, fragmenter les formations boisées et arborées (à faible résilience), les pelouses et prairies naturelles et les formations humides ;

oTri des terres au niveau des quelques pelouses traversées ne pouvant être évitées

oÉvitement dans la mesure du possible des habitats boisés, réduction des emprises au minimum (6 m) et passage privilégié dans les formations les plus jeunes.

oZones humides seront évitées hormis une zone humide dans laquelle des précautions lors des travaux seront prises : mise en œuvre de plaques qui empêcheront l'assèchement des zones humides et enrobé béton sur les conduites

oÉvitement strict des stations de plantes protégées

oÉvitement dans la mesure du possible des stations de plantes patrimoniales présentant un enjeu élevé de conservation

o Traversée du Jabron en encorbellement et traversée du ravin de la Baisse en tranchée ouverte avec emprise réduite en période d'étiage.

#### Concernant les insectes :

o Evitement des arbres à cavités et des pelouses et prairies

o Eviter les stations à Damier de la succise et de la Zygène cendrée. Si impossible, privilégier le passage en bordure de son habitat, en s'appuyant sur les chemins existants notamment. Si besoin d'empiéter sur de l'habitat favorable, procéder à l'arrachage des pieds de plantes-hôtes selon le « protocole Damier » (période : février/ mars).

#### Concernant les Amphibiens :

o Evitement maximum des zones humides

#### Concernant les Reptiles :

o Pas de mesures spécifiques, mais plusieurs mesures prévues pour les autres groupes leur seront bénéfiques

#### Concernant les Oiseaux :

o Réalisation des travaux hors période de reproduction du moins pour les volets les plus intrusifs, défrichage et terrassement, celle-ci s'étalant pour les espèces rencontrées dans le fuseau d'étude entre le mois de mars et le mois d'août compris.

o Limitation des impacts sur les zones de lisières, les petits bosquets d'arbres et les haies ou application de solutions alternatives à leur destruction (couper perpendiculairement les haies et non les longer, limiter les emprises, éviter la coupe des arbres remarquables...)

#### Concernant les poissons :

o Traversée du Jabron en encorbellement

o Traversée du ravin de la Baisse en tranchée ouverte avec emprise réduite en période d'étiage

#### Concernant les Mammifères terrestres :

o Traversée du Jabron en encorbellement (Loutre et Castor)

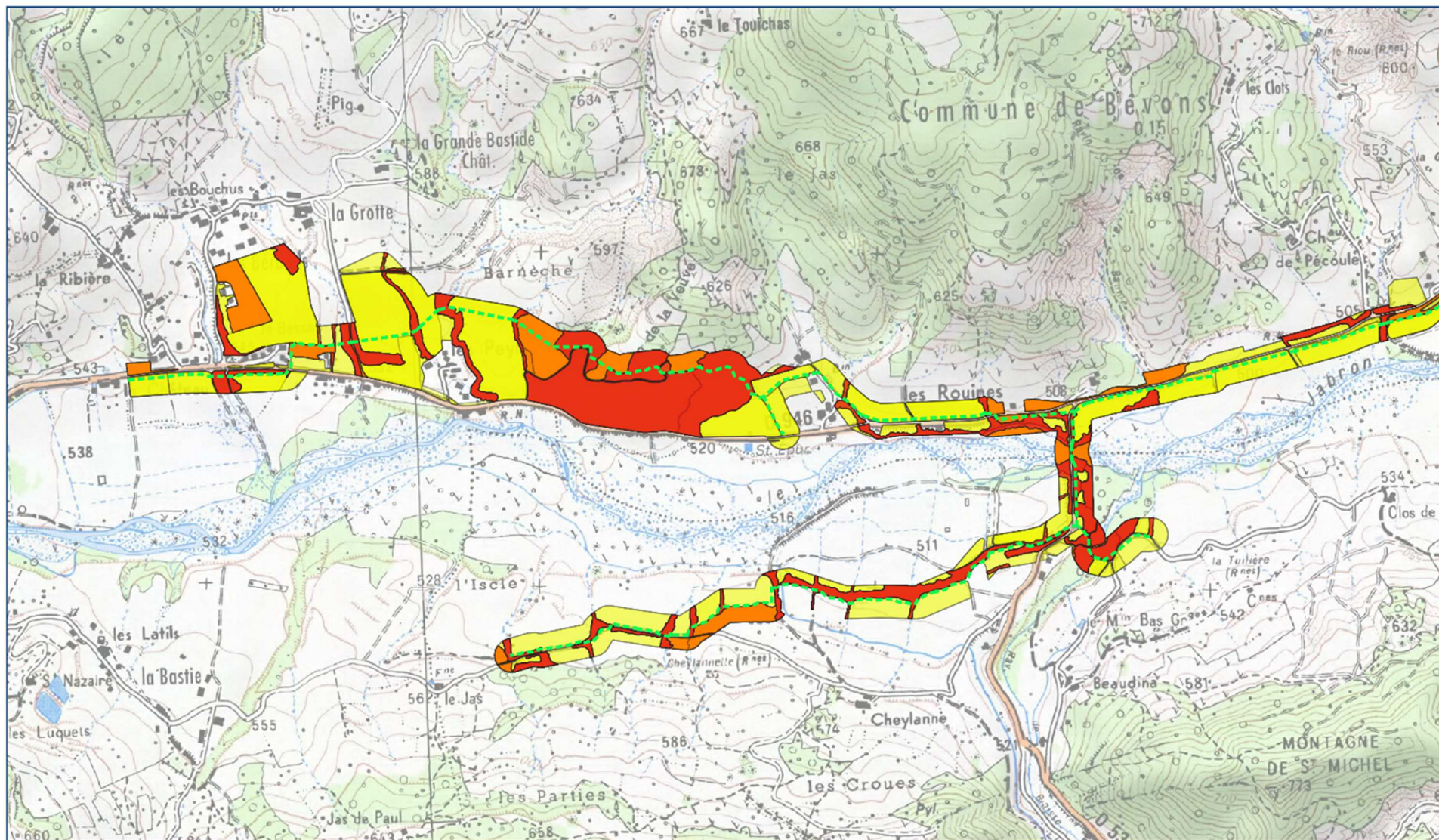
o Traversée du ravin de la Baisse en tranchée ouverte avec emprise réduite en étiage

#### Concernant les Chiroptères :

o Evitement des vieux arbres et des arbres à cavités.

### Mesures générales :

- o Traversée du Jabron en encorbellement et du ravin de la Baisse en tranchée réduite en période d'étiage
- o Limiter les zones de stockages aux zones altérées ou artificialisées (sensibilité faible ou très faibles)
- o Balisage de certaines zones à enjeux (préalablement aux travaux) afin d'éviter tout stockage ou circulation
- o Privilégier les passages sur pistes et routes
- o Stockage et bases de vie en dehors des milieux naturels.
- o Accompagnement par un bureau d'études naturaliste pour la mise en place de certaines des mesures spécifiques



## Extension du réseau Thor-Jabron

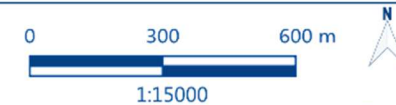
### Synthèse des enjeux

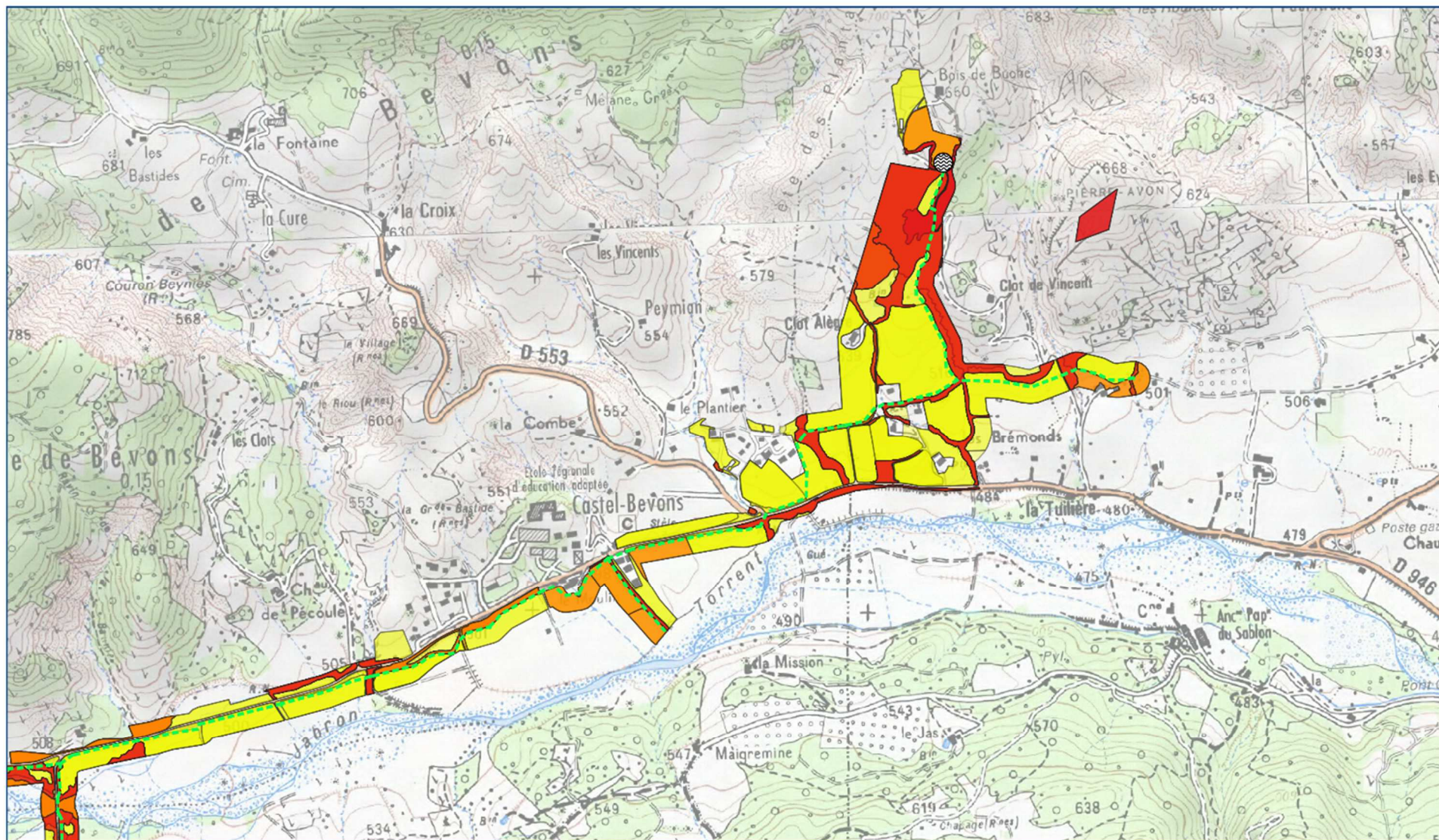
#### Légende

- - - Tracé situation
- Enjeux forts
- Enjeux modérés
- Enjeux faibles

Dessiné par :s. QUASTANA Verifié par : P. DOLLET  
Référence fichier :

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN – SCAN25 © ECOMED



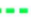






## Extension du réseau Thor-Jabron

### Synthèse des enjeux

#### Légende

- |   |                 |   |                |
|---|-----------------|---|----------------|
|  | Ouvrages        |  | Enjeux modérés |
|  | Tracé situation |  | Enjeux faibles |
|  | Enjeux forts    |   |                |

Dessiné par : QUASTANA Verifié par : P. DOLLET  
Référence fichier :

Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 © ECOMED

